

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amélioration de l'accès routier Est à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Mis en service fin octobre 2014, l'accès routier Est à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle réaménagé améliore **l'accessibilité de la plate-forme aéroportuaire** pour les passagers et pour les salariés, notamment ceux venant de Seine-et-Marne, en déchargeant l'entrée Ouest par l'autoroute A1. Cette nouvelle desserte participe au désenclavement des bassins de vie et d'emplois situés de l'Est de l'aéroport, favorisant ainsi le **développement économique des territoires**, en particulier de Seine-et-Marne.

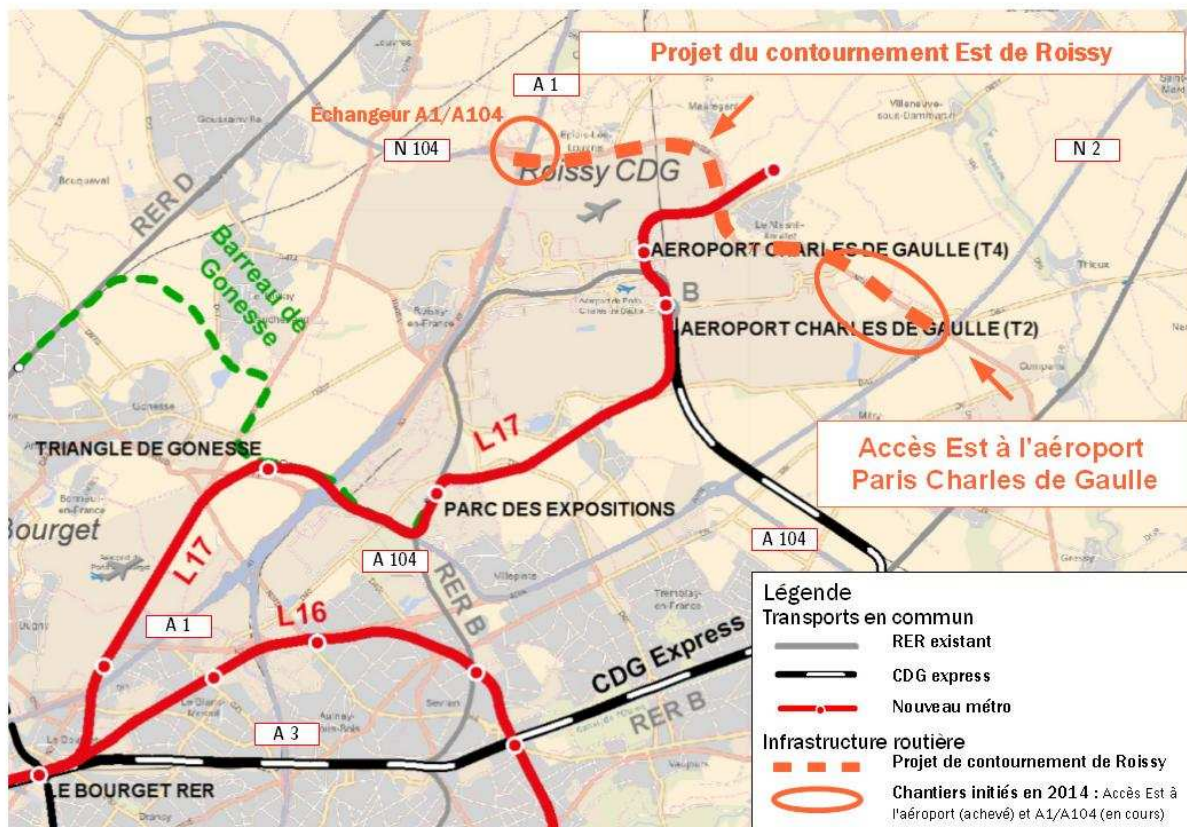
Avec l'élargissement à 2x2 voies de la RN1104 entre l'échangeur de Compans et l'accès Est à la plate-forme aéroportuaire, l'aménagement supprime le giratoire existant. Les usagers disposent maintenant d'une voie dédiée vers l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle depuis la RN1104 ainsi que d'une voie dédiée à l'entrée sur la RN1104 depuis l'aéroport. Cette configuration consolide les conditions de **sécurité et fluidité des usagers**.

Avec une durée du chantier de 7 mois et une organisation conçue pour limiter les fermetures de voirie à la circulation, la gêne aux usagers a été minimisée. Ces travaux ont impliqué une soixantaine de collaborateurs de la direction des routes Île-de-France (DRIEA/DiRIF) et mobilisé une centaine de salariés des entreprises désignées par appel d'offres.

Exemple probant de l'efficacité des partenariats entre acteurs publics et privés, ce chantier a fait l'objet d'un cofinancement par l'État (1,5M€), la Région Île-de-France (1,5 M€) et Aéroports de Paris (2 M€). Aéroports de Paris finance ainsi, pour la première fois, un aménagement routier en dehors de son emprise foncière, ce qui témoigne de sa volonté d'améliorer l'accessibilité de ses plates-formes.

Cet aménagement est un volet de l'offre pour la desserte multimodale de l'aéroport :

- en avril 2015, une voie dédiée aux bus et aux taxis devrait être mise en service sur l'autoroute A1 entre la Courneuve et Saint-Denis pour fidéliser les temps de parcours entre le nord de l'Île-de-France et périphérique parisien ;
- le contournement Est de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, déclaré d'utilité publique en 2003 et figurant au schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) et au Plan de déplacements urbains Île-de-France (PDUIF), permettra de boucler la Francilienne entre l'autoroute A1 dans le Val-d'Oise et la nationale N2 en Seine-et-Marne. Dans le cadre de cette opération, au-delà de l'accès Est, l'échangeur entre les autoroutes A1 et A104 est en cours d'aménagement pour l'ouverture d'une nouvelle bretelle depuis Paris vers Cergy à l'horizon 2016.



La plate-forme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle joue un rôle majeur pour la compétitivité francilienne et nationale. Premier aéroport français et deuxième aéroport européen avec 62 millions de passagers accueillis en 2013 et une desserte de 309 villes dans le monde.

Paris-Charles-de-Gaulle est le siège d'environ 700 entreprises pour 87 000 emplois directs. L'amélioration de la desserte Est de la plate-forme aéroportuaire et des territoires environnants est essentielle pour conforter leur développement et soutenir leur dynamisme.

Contacts presse :

PRIF :

Tél : 01 82 52 40 25
pref-communication@paris-idf.gouv.fr

DiRIF/DRIEA

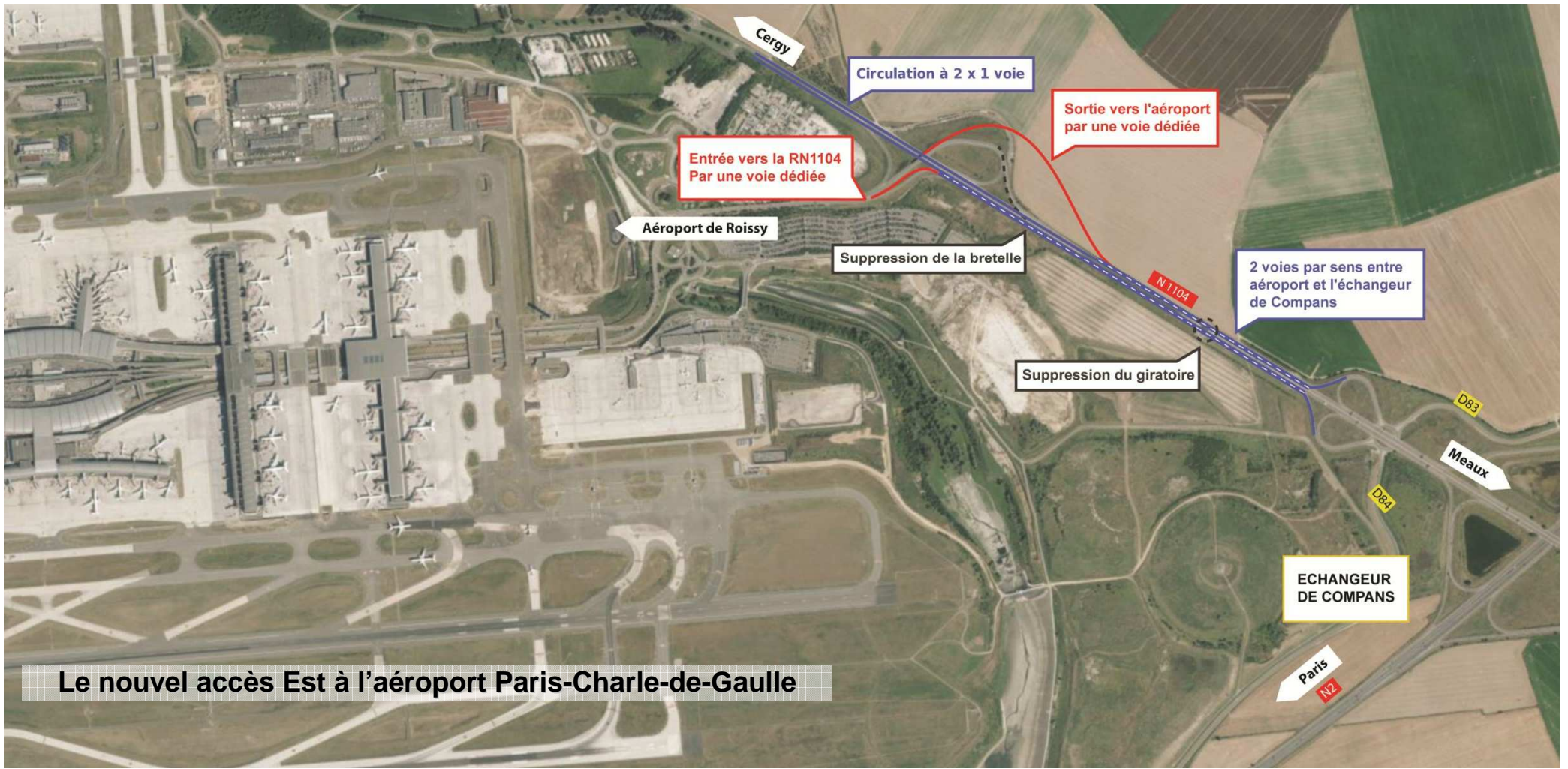
Robin Leroy
 Tél : 01 46 76 88 08
Robin.Leroy@developpement-durable.gouv.fr

Aéroports de Paris :

Elise Hermant / Jérôme Marmet
 Tel : 01 43 35 70 70
elise.hermant@adp.fr
jerome.marmet@adp.fr

Région Île-de-France :

Olivier Guillemain
 Tel : 01 53 85 78 65
olivier.guillemain@iledefrance.fr



Le nouvel accès Est à l'aéroport Paris-Charle-de-Gaulle